

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU COS CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE

Le 7 mai 2018 à 15h30

## **AFFAIRE 1 : Rappel du montant de la subvention**

Lors du dernier Conseil communautaire, les élus communautaires ont voté pour verser au COS Corbières Salanque Méditerranée une subvention s'élevant à 42 145.95 €.

Au regard de cette somme, les services du C.O.S. ont réétudié certaines prestations.

## **AFFAIRE 2 : Mise en place de nouvelles prestations et modification de certaines prestations actuelles.**

Suite à l'obtention de la subvention et aux demandes des agents, nous avons ajusté certaines prestations :

1. Augmentation de la quantité de places de cinémas : **6 places par mois et par agent** au lieu de 4 places précédemment.
2. Augmentation du nombre de tickets-restaurant : **soit 15 tickets par trimestre** au lieu de 12 tickets précédemment.
3. La rentrée scolaire : **Ouverture à l'ensemble des enfants scolarisés (de 6 ans à la fin de la scolarité)** sur présentation du certificat de scolarité.
4. Augmentation de la valeur des chèques-culture Kadéos : **40 euros** au lieu de 30 euros prévu au départ.
5. Augmentation de la valeur des coupons-sport : **50 euros** au lieu de 30 euros prévu précédemment.
6. Participation de **40 euros pour tous les abonnements annuels de supporters** aux clubs comme l'USAP, les DRAGONS CATALANS etc.
7. **Panier garni d'une valeur de 20 euros** en cadeau de fin d'année.

### **AFFAIRE 3 : Choix des critères URSSAF**

Certaines de nos prestations doivent rentrer dans les critères d'attribution définis par l'URSSAF sous peine de charges supplémentaires.

Les prestations qui nécessitent l'attribution de critères sociaux sont :

- Les chèques-vacances
- Les coupons-sport
- Les chèques-culture kadéos

Après délibération, les membres du bureau ont opté pour **le QUOTIENT FAMILIAL**. Les personnes qui ne fourniront pas leur feuille d'imposition seront rattachées à la tranche la moins avantageuse.